

UNDT/2012/156, Vivarie

Décisions du TANU ou du TCNU

Revivre de la demande de suspension de l'action en cours d'évaluation de la gestion: elle résulte de l'article 2.2 du statut du tribunal selon lequel le Tribunal n'est pas en mesure de statuer sur une demande de suspension de l'action, une évaluation de la gestion en attente, sur une décision, si des copies des copies de la La décision en question ou la demande d'évaluation de la gestion n'a pas été soumise. Compliance with orders: A party to a proceeding has a duty to comply with an order of the Tribunal and particularly an interlocutory case management order pursuant to Article 19. To persist in disobeying such orders despite full explanations being provided as to their purpose will risk the la réclamation ou la réponse, selon le cas, en étant frappé.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a déposé une demande de suspension d'action, ce qui a contesté un mémorandum interne du HCR, expliquant qu'il était susceptible de se séparer du service. Cependant, il n'a pas précisé les dispositions en vertu desquelles il cherchait une suspension d'action. Le Tribunal a constaté qu'aucune réparation provisoire ne pouvait être ordonnée en vertu de l'article 2.2 ou de l'article 10.2 de son statut. Bien que le demandeur ait été demandé trois fois, y compris une fois par ordre, pour transmettre une copie de la décision contestée ainsi que de sa demande d'évaluation de la gestion, il n'a pas fait. Aucune suspension d'action n'a donc pu être examinée / ordonnée en vertu de l'article 2.2. De plus, comme aucune demande sur le fond en vertu de l'article 2.1 n'avait été déposée par le demandeur, aucune réparation provisoire n'a pu être examinée / ordonnée en vertu de l'article 10.2. Le tribunal a donc rejeté la demande par jugement sommaire.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Vivarie

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2012/080

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

22 Oct 2012

Duty Judge

Juge Cousin

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suspension de l'action / mesures provisoires

Dommage irréparable

Urgence particulière

Illégalité à première vue

Recevabilité

Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 9

TCNU Statut

- Article 10.2
- Article 2.2

Jugements Connexes

UNDT/2010/148

UNDT/2012/147